

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [29/05/2024](#)

Séance du 23 mai 2024

Date de convocation : 13 mai 2024
Date d'affichage : 13 mai 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Jacques Natta, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet (Présent à la délibération n°1, présent de la délibération n°3 à la délibération n°6 et présent de la délibération n°8 à la délibération n°13), Jacques Decuignieres, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Franck Laroche, Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin

Procurations de : Séverine Maugan-Curnier à Eve Maurel (Délibération n°1 et de la délibération n°4 à la délibération n°13), Emilie Bastié à Marc Jaubert, Nicolas Salerno à Jean-Marc Brabant (Délibération n°1, de la délibération n°4 à la délibération n°13) Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert

Absents et excusés : Karine Mouret, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Josiane Panattoni, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Serge Robin,

Monsieur Jean-Luc Borel est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-060
Parking de l'Etang de La Bonde – Modification des tarifs

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2023-023 du 23 février 2023 relative à l'adoption du caractère payant du stationnement au parking de l'Etang de la Bonde ;

Vu la délibération n°2024-026 du 28 février 2024 portant modification de la redevance de stationnement du parking de l'Etang de la Bonde ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a aménagé un parking à l'Etang de la Bonde.

Afin de financer son entretien et les futurs investissements pour valoriser le site, le conseil communautaire a, par une délibération du 23 février 2023, institué une redevance de stationnement.

La création de ce stationnement payant hors voirie constitue un service public industriel et commercial.

Par une délibération du 28 février 2024, le conseil communautaire avait adopté une nouvelle grille tarifaire prenant davantage en compte les différences objectives de situation des usagers du parking, telle que détaillée ci-dessous :

Personnes ne résidant pas sur le territoire intercommunal	4 euros / jour
Personnes résidant au sein du territoire de COTELUB (justificatif nécessaire : attestation impôts sur le revenu)	Abonnement de 20 euros pour l'année (valable tous les jours de la semaine)
Personnes travaillant au sein d'une entreprise ayant son siège domicilié au sein du territoire de COTELUB (justificatifs nécessaires : n° SIRET et attestation de l'employeur)	Abonnement 20 euros pour l'année (valable du lundi au vendredi)
Montant du ticket perdu	8 euros

Cependant, afin de favoriser l'accès au plus grand nombre, il est proposé de revenir sur cette tarification et, par conséquent, d'abroger la délibération et de proposer de nouveaux tarifs de la redevance de stationnement.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'abroger la délibération n°2024-026 du 28 février 2024 portant modification de la redevance de stationnement du parking de La Bonde.
- De fixer les tarifs de la redevance de stationnement du parking de l'Etang de la Bonde comme suit :

Accès hors abonnement	2 euros / jour
Personnes résidant au sein du territoire de COTELUB (justificatif nécessaire : attestation impôts sur le revenu)	Abonnement de 10 euros pour l'année (valable tous les jours de la semaine)
Personnes travaillant au sein d'une entreprise ayant son siège domicilié au sein du territoire de COTELUB (justificatifs nécessaires : n° SIRET et attestation de l'employeur)	Abonnement 10 euros pour l'année (valable du lundi au vendredi)
Montant du ticket perdu	4 euros

- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2024-026 du 28 février 2024 portant modification de la redevance de stationnement du parking de La Bonde.
- **De fixer** les tarifs de la redevance de stationnement du parking de l'Etang de la Bonde comme suit :

Accès hors abonnement	2 euros / jour
Personnes résidant au sein du territoire de COTELUB (justificatif nécessaire : attestation impôts sur le revenu)	Abonnement de 10 euros pour l'année (valable tous les jours de la semaine)
Personnes travaillant au sein d'une entreprise ayant son siège domicilié au sein du territoire de COTELUB (justificatifs nécessaires : n° SIRET et attestation de l'employeur)	Abonnement 10 euros pour l'année (valable du lundi au vendredi)
Montant du ticket perdu	4 euros

- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

27 voix POUR

4 voix CONTRE – Marc Duval – Samantha Khalizoff – Jean-Luc Borel et Mariane Domeizel

2 ABSTENTIONS – Rose-Marie Dumontier – Jean-Paul Grouiller

Majorité des suffrages exprimés

Jean-Luc Borel
Secrétaire de séance

Robert Tchoporenkoitch
Président